

Les Caf contribuent au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, ainsi qu'au soutien à l'autonomie des jeunes adultes. Dans ce cadre, la branche Famille porte une attention particulière aux évolutions qui touchent ce public et, entre autres, l'utilisation de plus en plus importante des outils numériques tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes. Cette utilisation suscite actuellement de nombreux questionnements chez les parents et les professionnels de la jeunesse.

**La présence éducative sur Internet apparaît donc aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives en direction des jeunes.**

Face à cette problématique, les Caf et leurs partenaires associés à cette démarche s'investissent depuis 4 ans dans le déploiement du dispositif « Promeneurs du Net ». Créé en Suède il y a une dizaine d'années, ce dispositif part du constat que le numérique offre de nouveaux espaces sur lesquels les jeunes sont amenés à se retrouver mais où une présence éducative par les adultes n'est pas toujours effective.

**Destiné aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et à leurs parents, le dispositif « Promeneurs du Net » vise à développer une présence éducative bienveillante dans la « rue numérique » par les professionnels de la jeunesse** (animateurs, éducateurs, informateurs jeunesse ...), en complément des actions éducatives de « terrain ». La mise en œuvre se concrétise par l'instauration d'une relation de confiance, sur les réseaux sociaux, entre les jeunes fréquentant les structures d'accueil et le Promeneur du Net.

**L'objectif est d'assurer une continuité éducative sur Internet en permettant aux Promeneurs du Net d'exercer une partie de leur activité sur les réseaux sociaux professionnels, en complémentarité de leur activité traditionnelle menée au sein des structures ou dans la rue.** Cette activité s'exerce auprès de jeunes connus au sein des structures, a minima quelques heures par semaine. Cette présence est intégrée au temps de travail des agents et adaptée aux horaires de la structure au sein de laquelle ils interviennent.

L'usage du numérique est une pratique déjà très répandue au sein des structures d'accueil des jeunes, la démarche Promeneurs du Net permet de la valoriser, de la rendre lisible et de l'intégrer à un réseau structuré et structurant.

**Ces professionnels « Promeneurs du Net » sont mandatés conventionnellement par leur employeur pour assurer cette présence éducative sur Internet dans le cadre de leurs missions habituelles.** Ils ne changent donc ni de métier, ni de missions. Pour certains professionnels cela est déjà intégré dans leurs pratiques de manière plus ou moins formalisée et l'intérêt d'adhérer au réseau Promeneurs du Net est de cadrer cet usage, de l'intégrer dans le projet de la structure et d'avoir un soutien pour toutes les questions que cela soulève. Pour d'autres il s'agira d'ajouter à leurs activités « classiques » un nouveau lieu, l'espace numérique, avec des nouveaux outils que sont les réseaux sociaux. Dans ce cas il s'agit essentiellement d'une évolution de leur posture professionnelle.

**La démarche s'appuie sur une coordination départementale confiée au Bureau information jeunesse 66,** en charge de l'accompagnement et de la formation des Promeneurs du Net, de la communication autour du dispositif, de sa mise en œuvre et de son suivi, selon les orientations définies par le Comité de Pilotage départemental du dispositif, regroupant les principales institutions qui portent les politiques jeunesse.

**Dans une logique d'amorçage de la fonction de Promeneurs du Net, la Caf propose une aide au démarrage au, dans la limite de 1 000 € par PdN pour la première année d'activité du PdN.**

Le présent cahier des charges décline les attendus de la fonction de Promeneurs du Net.

## 1) Le gestionnaire employeur du promeneur

La fonction de Promeneurs du Net doit être portée par une structure assurant une présence auprès des adolescents et des jeunes adultes sur le département des Pyrénées-Orientales. Elle engage le Promeneur du Net et le gestionnaire au travers d'une charte d'adhésion et d'une convention. Au travers de cette démarche il s'agit également d'intégrer la pratique des outils numériques dans le cadre de l'activité au sein du projet de la structure.

Les structures éligibles doivent notamment relever des champs de compétences « jeunesse » ou « animation de la vie sociale » de la branche Famille et de ceux des partenaires institutionnels associés et membres du Comité de Pilotage c'est-à-dire Direction départementale de la cohésion sociale (Ddcs), Conseil départemental et Education Nationale.

## 2) Les missions du promeneur

Le promeneur doit :

### 2.1. Mener des actions au niveau de son territoire d'intervention :

- Créer son compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook et/ou Twitter, Instagram, Snapchat, ... selon les modalités qui seront précisées dans le conventionnement Promeneurs du Net conclu entre son employeur et la Caf.
- Partager sur les réseaux sociaux et échanger avec les jeunes connus au sein des structures d'accueil en vue d'établir avec eux une relation de confiance.
- Favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et/ou de leur famille.
- Proposer un soutien ou une rencontre dans le cadre de sa structure, voire une orientation vers un service adapté le cas échéant.
- Proposer des espaces de paroles, d'échange, de débats, dans le cadre individuels et/ou collectif (« chats », forums, groupes de discussion, ...).
- Encourager le développement de projets collaboratifs et responsables (physiques et/ou dématérialisés) en lien avec le numérique.
- Créer et/ou renforcer les liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels sur son territoire d'intervention et au niveau du département.
- Œuvrer pour permettre de rompre l'isolement des jeunes et de réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap...) grâce à la proximité du numérique.

### 2.2. Participer aux actions du réseau départemental

- Participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, ...).
- Participer aux animations collectives et/ou événementielles des Promeneurs du Net.

### 2.3. Veiller à la bonne application des règles liées à la pratique de l'informatique

- Mettre à jour de la configuration de l'espace numérique dédié à Promeneurs du Net.
- Respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

### 3) Les aptitudes attendues du promeneur

Un ensemble de capacités et de compétences sont nécessaires

#### 3.1. Qualification

Il n'y a pas de formation spécifique ou de profil unique, mais les profils de type éducateur spécialisé, animateur de loisirs, social ou socio-culturel, DeJeps (ex Defa), chargé de projet en animation sociale, diplôme universitaire en projets de santé / social / médico-social, associés à des compétences sur l'utilisation des médias numériques sont adaptés à la fonction.

#### 3.2. Compétences

- Utilisation des médias numériques, en les intégrant à sa pratique professionnelle.
- Connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.
- Bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages.
- Connaissance du domaine de la jeunesse (adolescents et jeunes adultes) :
  - réseau et acteurs de l'animation socio-éducative et/ou des loisirs, de l'information jeunesse, des domaines social et médico-social,
  - principaux dispositifs et relais institutionnels : projet éducatif local (Pedt), prévention et protection de l'enfance - dont notamment protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) – politiques institutionnelles de la Caf, du Conseil Départemental, de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)...

#### 3.3. Savoirs

- Environnement informatique et médias de communication.
- Bonnes pratiques numériques.
- Utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel.
- Confidentialité et secret professionnel.

#### 3.4. Savoirs-faire

- Se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.
- Adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.
- Assurer la veille sur les réseaux sociaux.

#### 3.5. Savoirs-être

- S'intégrer dans un travail d'équipe et de réseau.
- Développer et s'inscrire dans des relations partenariales.
- Promouvoir et valoriser le dispositif.
- Disposer de bonnes qualités relationnelles, de capacités d'observation et d'analyse des comportements des jeunes.
- Faire preuve de pédagogie et de diplomatie.

## 4) La constitution du dossier de candidature

### 4.1. Le dossier administratif

Ce dossier doit comporter :

- Une lettre de motivation détaillée du porteur de projet** pour la mise œuvre de la fonction de Promeneurs du Net,
- Le curriculum vitæ, avec qualification et expérience du(es) professionnel(s) proposé(s) par le porteur de projet** pour assurer la fonction de Promeneurs du Net.

### 4.2. Le dépôt de candidature

Le dossier « administratif » doit être adressé à la Caf 66 par messagerie électronique via **coordinationpdn66@gmail.com** au plus tard pour le **30 octobre 2020**.

## 5) La sélection des promeneurs

### 5.1. L'examen des candidatures

**Avant le comité de pilotage, les dossiers feront l'objet d'une étude conjointe de la Caf 66 et du coordinateur du dispositif.** Les postulants pourront être appelés à rencontrer des représentants de la Caf et de ses partenaires.

### 5.2. Le choix des professionnels

Les dossiers de candidatures seront examinés par les membres du **Comité de Pilotage en Décembre 2020** sur la base des critères suivants :

- Qualifications, expérience et dispositions des professionnels pour occuper la fonction de Promeneurs du Net.
- Qualité, capacités et motivations du gestionnaire pour assurer cette mission.
- Budget prévisionnel présenté pour la mise en œuvre de l'action.

→ *Pour tout renseignement complémentaire :* **coordinationpdn66@gmail.com**

→ *Pour en savoir plus sur la démarche, plusieurs sites Internet à consulter :*

- Film de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=ycBxgDENGkc>
- Site Internet : [www.promeneursdunet.fr](http://www.promeneursdunet.fr)
- Guide de déploiement : [http://www.promeneursdunet.fr/sites/default/files/outils\\_accompagnement/guide\\_de\\_deploiement\\_interactif.pdf](http://www.promeneursdunet.fr/sites/default/files/outils_accompagnement/guide_de_deploiement_interactif.pdf)
- Dépliant : [http://www.promeneursdunet.fr/sites/default/files/outils\\_accompagnement/24082016\\_depliantpdn\\_web.pdf](http://www.promeneursdunet.fr/sites/default/files/outils_accompagnement/24082016_depliantpdn_web.pdf)
- Page Facebook de la coordination départementale. <https://www.facebook.com/Promeneurs-du-Net-66-109871153884586>